

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'annonce des administrateurs du département du Calvados des dons envoyés au cassier de la monnaie, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'annonce des administrateurs du département du Calvados des dons envoyés au cassier de la monnaie, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 335;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25663_t1_0335_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

allégresse. L'arbre de la liberté s'est élevé au milieu de notre redoute aux cris 1000 fois répétés de Gloire et honneur à l'auteur de la nature, vive la République, vive la montagne. Une foule de citoyens des 2 sexes s'est confondue parmi nous pour se livrer aux douces émotions qu'éprouvent les hommes libres en pareilles circonstances. Nos regards sans cesse fixés vers le ciel (qui sembloit prendre part à nos plaisirs) témoignaient à l'auteur de nos êtres combien les vertus que vous avez mis à l'ordre du jour, sont profondément gravées dans nos cœurs. Des Toasts ont été portées à la conservation de nos dignes représentants, à la prospérité de la République et au bonheur du genre humain. Cette fête dont le bon ordre est du au soins de nos braves officiers s'est terminée par un serment solennel que nous avons fait à l'être Suprême de pratiquer toutes les vertus, de detester la mauvaise foi et de périr plutôt que de jamais abandonner le poste d'honneur que la Patrie nous a confié.»

BAUDOIN, UNI (*sergent*), GALLIEY, JUDICE, VIDAL, GAUVIER, RAMBAUD (*sergent*), GALLE, BOUDON, DIEMER, KIEFER, LAMBERT, CABLÉ, MARIN, PARCHEMINER, VIVIAN (*Cap^e command' le détachement*) [et 6 signatures illisibles].

16

Les administrateurs du département du Calvados ont adressé au caissier de la monnaie 446 marcs de galon en or, et 271 marcs 3 onces de draps ornés de fleurs d'or, provenant des ornemens qu'une odieuse superstition avoit consacrés.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

17

Le comité de surveillance de la 3^e section de la commune de Troyes félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à anéantir tous les conspirateurs et à rester à son poste. Ils réclament en faveur des détenus de leur commune; ils dénoncent des abus sur la fabrication des étoffes; et enfin, ils s'indignent de l'attentat commis sur Collot-d'Herbois et Robespierre. Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (2).

18

Les membres de l'administration centrale du département des Hautes-Pyrénées écrivent à la Convention : Punissez les crimes, propagez

les lumières et les vertus; vous vous serez glorieusement acquittés envers vos commettans.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Tarbes, 7 flor. II] (2).

« Législateurs,

Le département des Hautes-Pyrénées, Montagnard par sa position naturelle, et par ses principes, doit à son amour pour la liberté et à son dévouement pour la Convention, de vous payer un juste tribut de sa reconnaissance. Il applaudit aux mesures sages et énergiques que vous venez de prendre, pour déjouer les intrigues de l'étranger parmi nous, et pour terrasser les factieux. Ce n'est donc pas en vain que vous avez mis à l'ordre du jour, la Justice et la Probité. Il étoit devenu bien nécessaire ce grand ordre du jour, surtout au moment, où d'infâmes conspirateurs y mettoient partout à leur place, la désorganisation, l'immoralité, l'assassinat et la tyrannie.

Continuez, législateurs, continuez de purger la terre de la liberté de pareils monstres, et vous aurez bien mérité de la patrie.

Qu'une recherche exacte et sévère de leurs agens adhérens ou complices, s'il en est dans les départemens, nous en délivre promptement, et vous aurez bien servi l'humanité entière.

Que le glaive des loix venge par tout la Souveraineté du Peuple, tant outragée par l'avi-lissement que ces brigands appeloient sur la Représentation nationale, et notamment sur le comité de Salut public; et la cause de l'Égalité sera triomphante.

Pour nous, fidèles aux principes, nous les avons défendus et les défendrons toujours avec cette franchise qui caractérise des vrais Républicains. Amis sincères des bonnes mœurs et des lois, nous n'avons pas craint le Gouvernement révolutionnaire; au contraire nous n'avons vû cette nouvelle arme, entre vos mains, que comme la foudre, qui, lancée du haut de la Montagne, par des mains vertueuses, devoit écraser les fourbes et les ambitieux.

Satisfaits et jaloux de le voir s'établir, nous l'avons secondé de notre civisme, de notre courage, de notre prudence et de tous nos efforts! Nous avons sans cesse opposé le frein salubre de la morale publique, au torrent de la corruption hébertiste, et déjoué toujours par le calme et la raison, les traitres à moustache et à bonnet rouge.

En vain nous inculpa-t-on alors de modérantisme, nous savions que nous servions la patrie en évitant tous les excès, et nous fumes fermes dans notre conduite. Envain voulut-on nous imprimer un mouvement trop violent, nous le continuâmes par l'exécution des lois; car nous sâvions, que s'en servir pour empêcher des actes contre-révolutionnaires, étoit aussi notre devoir.

C'est au nom de la Raison, et avec sagesse et tranquillité, que nous avons vû dans nos contrées, s'évanouir le fanatisme, comme, au nom du peuple Français, vous fîtes, dans un instant disparaître le tyran et la tyrannie.

(1) P.V., XL, 340. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t); J. Sablier, n° 1413 (« district de Bayeux »).

(2) P.V., XL, 340. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t).

(1) P.V., XL, 340. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t).

(2) C 308, pl. 1198, p. 6. Mentionné par J. Sablier, n° 1413.